

Commune De Mus, conseil Municipal Séance Du 25 novembre 2021

Date de la convocation : 19 novembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le jeudi vingt-cinq novembre deux mille vingt et un, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de MUS, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick BENEZECH, le Maire.

Présents : Madame Armelle GROSJEAN, 1^{ère} Adjointe, Monsieur Stéphane CALANDRAS, 2^{ème} Adjoint et Madame Solenne BAYLE GOUTORBE, 3^{ème} Adjointe.

Messieurs et Mesdames Yaëlle BECHARD, Philippe CABOT, Emilie GACHON CARRETTE, Christelle LIVIGNI PALOMINO, Ghislain MARCANT, Philippe POUJOL, Magali RABANIT et Etienne RAGOT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Corinne ORTEGA DOREY, Frédéric AUSSEL et Jean-Louis BLANC.

Monsieur Frédéric AUSSEL donne procuration à Madame Emilie GACHON CARRETTE
Madame Corinne ORTEGA DOREAY donne procuration à Madame Magali RABANIT

La séance est ouverte à dix-huit heures et trente minutes. Monsieur Etienne RAGOT est désigné secrétaire de séance.

Lecture du dernier compte rendu faite, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

MODIFICATION DU BP 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Armelle GROSJEAN, 1^{ère} Adjointe déléguée aux finances.

Madame GROSJEAN explique qu'il est nécessaire de faire les modifications du budget prévisionnel 2021 suivantes :

- Basculer du compte 2031 – Frais d'études, l'étude qui a été faite pour la mise en conformité des bâtiments communaux à l'accessibilité (inventaire 8006 pour 2520 €) vers le compte 2135 - Installations générales - agencements et aménagements des constructions.

Selon les conseils du conseiller aux décideurs locaux, les travaux pourront ainsi être rattachés directement au compte 2135 avec un même numéro d'inventaire. L'intitulé des mandats portera le libellé "ACCESSIBILITE AUX PMR AUX BATIMENTS COMMUNAUX".

- Créditer à l'article 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs) la somme de 337.50 € pour le rachat de la concession numéro 177 au prix de 337.50 € (délibération en date du 20 novembre 2020).

Entendu l'exposé de Madame Armelle GROSJEAN et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuvent les modifications budgétaires 2021 suivantes :

Section d'investissement		
Article	Intitulé	Montant
2031	Frais d'études	-2 520,00
2135	Installations générales	2 520,00
Section de fonctionnement		
Article	Intitulé	Montant
22	Dépenses imprévues	-337,50
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	337,50

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU VILLAGE ET LES RD 842 ET RD 139

Monsieur le Maire explique en quoi consiste le projet d'aménagement de la place du village et des RD 842 et 139.

Il précise que l'objectif pour aujourd'hui est de délibérer afin d'obtenir des aides financières avant de lancer l'opération.

L'aménagement final de la place et des routes concernées reste à discuter.

La commune de Mus se situe à moins de 30 km de Nîmes et 40 km de Montpellier. Elle est constituée d'un centre bourg historique entouré de zones pavillonnaires. D'une densité élevée elle fait partie d'un maillage de communes rurales constituant la plaine de la Vaunage.

Le territoire communal est desservi par trois axes principaux qui sont la RD n°139 depuis l'est vers Vergèze, la RD n°742 vers Codognan et la RD n°842 vers le Sud et la N°113.

Le projet est situé sur la RD n°742 et la RD n° 842. Il commence depuis l'entrée de l'agglomération au Sud jusqu'à la place du 11 novembre au Nord.

Le projet est d'aménager de façon cohérente, qualitative et durable, la traversée du village et particulièrement de la RD n°742 et la RD n° 842.

Le projet est également pour la commune l'occasion de donner la possibilité d'accéder plus facilement à l'espace public à tous y compris aux personnes en situation de handicap.

Actuellement, la voirie existante présente un revêtement dégradé, une prédominance de la voiture sur tout autre mode de déplacement et un appauvrissement de l'image de l'entrée du centre bourg.

Ces aménagements permettront de rendre **attractive et sécurisée** cette traversée de village et de répondre à l'ensemble des problématiques énoncées ci-avant.

Le projet recréera une **cohésion architecturale, urbaine et sociale** ayant pour objectif à long terme une valorisation du centre bourg.

Il aura pour but :

- De créer et de valoriser une place de village avec des déplacements sécurisés pour les différents usagers,
- De résoudre les problèmes de sécurisation des différents axes

attenants concernés, de sécuriser les différents carrefours avec les voies rencontrées et l'entrée de village,

- De créer un cheminement piéton sécurisé continu et accessible aux personnes à mobilité réduite,
- De créer une liaison piétonne entre les différentes rues et habitations et commerces,
- De réaliser des aménagements spécifiques permettant de modérer la vitesse des véhicules (réalisation d'écluses),
- De participer à la revitalisation du bourg centre, et de le conforter dans son rôle de pôle dynamique et attractif gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique
- De participer au confortement et au renouveau des activités commerciales de proximité du bourg centre en proposant des aménagements sur l'espace public attractifs et agréables.

Les principes généraux d'aménagement du projet étant fixés, la deuxième thématique de réflexion à avoir s'organise autour de la mise en valeur des espaces publics. L'expérience a montré qu'un espace public qui fonctionnait était un espace public de qualité et confortable.

Tableaux récapitulatifs :

Etude préalable :

Désignation de la prestation	Montant en € HT
Etudes voirie et réalisation d'un dossier de demande de subventions	7 800.00
Travaux topographiques	1 850.00
Total HT	9 650.00
TVA 20.00 %	1 930.00
Total TTC	11 580.00

Projet d'aménagement – travaux :

<i>Désignation</i>	<i>Montant TOTAL € HT</i>	<i>Montant Phase 1</i>	<i>Montant Phase 2</i>
Préparation de chantier	22 700.00	11 300.00	11 400.00
Décapage terrassement	76 800.00	31 400.00	45 400.00
Bordures et maçonneries	260 665.00	162 265.00	98 400.00
Revêtements et structures	211 450.00	63 825.00	147 625.00

Trottoir (950 ml) aménagement parvis mairie / Puits neuf	207 712.50	129 545.00	78 167.50
Mobiliers urbains	114 650.00	11 350.00	103 300.00
Signalisation	40 735.00	19 995.00	20 740.00
Espaces verts	63 065.00	36 300.00	26 765.00
Eclairage et mise en lumière	267 302.25	121 199.75	146 102.50
Sous-total Travaux HT	1 265 079.75	587 179.75	677 900.00
Maitrise d'Œuvre	69 500.00	32 300.00	37 200.00
SPS	5 500.00	2 500.00	3 000.00
Géo-détection	6 000.00	2 500.00	3 500.00
Diag HAP	3 500.00	1 500.00	2 000.00
Total H.T.	1 349 579.75	625 979.75	723 600.00
TVA 20.0%	269 915.95	125 195.95	144 720.00
TOTAL TTC	1 619 495.70	751 175.70	868 320.00

Le lancement de la 1^{ère} tranche de l'opération serait pour fin 2022, si la commune de Mus obtient les subventions attendues.

Plan de financement :

Dépenses	Montant HT	Recettes		Montant
Etude préalable Travaux phase 1	9 650.00 € 625 979.00 €	Subventions	Etat	187 794.00 €
			Région	156 495.00 €
			Département	152 490.00 €
		Autofinancement sur fonds propres et/ou emprunt		138 850.00 €
Total HT	635 629.00 €	Total HT		635 629.00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Donne son accord sous condition d'obtention des subventions attendues, pour la phase 1 du projet d'aménagement de la place du village et les RD 842 et rd 139 s'élevant à 625 979 € HT soit 751 176 € TTC,
- Approuve le planning prévisionnel de l'opération, ci-dessus,
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus par Monsieur le Maire,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat, la Région et le Département,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

TAXE D'AMENAGEMENT – TAUX ET EXONERATION APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2022

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 18 octobre 2018 portant sur la taxe d'aménagement (TA) et le vote du taux, l'ancienne municipalité, à l'unanimité avait décidé d'adopter :

- La Taxe d'Aménagement sur l'ensemble du territoire au taux de 5 %,
- Aucune exonération partielle ou totale ne sera appliquée,
- Que la délibération serait valable pour une durée d'un an tacitement reconductible

Il précise que l'échéance du 30 novembre est impérative pour délibérer sur le régime de la taxe d'aménagement (TA) : taux et exonération(s), afin que la délibération soit applicable au 1er janvier 2022.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De maintenir les décisions prises par l'ancienne municipalité, à savoir :
 - o De conserver sur l'ensemble du territoire, la TA au taux de 5 %,
 - o Qu'aucune exonération partielle ou totale ne sera appliquée,
 - o Que la présente délibération sera valable pour une durée d'un an tacitement reconductible.

PASSAGE A LA M57 DEVELOPPEE AU 1ER JANVIER 2022.

Monsieur le Maire souhaite annuler la délibération en date du 30 octobre 2021 portant : passage à la M57 abrégée au 1^{er} janvier 2022. Il explique qu'il s'agit :

- D'annuler le terme, « nomenclature budgétaire et comptable M57 **abrégée** » et de le remplacer par le terme « nomenclature budgétaire et comptable M 57 **développée** ».
- De faire mention de l'avis favorable du comptable joint à présente délibération.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis favorable du comptable en date du 03 novembre 2021, joint à la présente délibération,

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte la M57 développée au 1^{er} janvier 2022,
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame Armelle GROSJEAN et Madame Yaëlle BECHARD expliquent que le SIVOM avec SUEZ, lors du renouvellement du contrat d'affermage fin d'année 2021, ont proposé le projet de construction d'une usine de décarbonatation pour 2023.

Les avantages de cette usine sont :

- La diminution du calcaire dans l'eau potable, qui sera de meilleure qualité et apportera un confort sanitaire.
- L'économie d'une installation d'un adoucisseur d'eau ou autre système onéreux.
- D'économiser les appareils électriques (chauffe-eau, lave-linge, fer à repasser...) et la robinetterie.
- D'économiser sur les produits détergents et cosmétiques.
- De fait, moins de pollution.

Le financement de cette usine sera en majorité à la charge de SUEZ et du SIVOM. La participation des foyers a été répartie sur 4 ans de façon à modérer l'impact sur les factures d'eau et ne pas générer d'augmentation significative.

- Monsieur Stéphane CALANDRAS informe de la progression du projet du City stade en partenariat avec 3 élus du CMJ. Ce projet est encore à l'étude. Il explique que des demandes de subventions peuvent être faites auprès du ministère des Sports et de la Région.
- Madame Armelle GROSJEAN rappelle les manifestations suivantes :
 - Le marché de Noël organisé par l'APE, le 05 décembre 2021 à la salle Mus Art D...

- Le 11 décembre 2021, le repas des aînés
 - Mi-décembre distribution par les membres du CCAS, des colis de Noël, aidés par les élus du CMJ.
- Monsieur le Maire informe que le 14 décembre 2021, est organisé le Noël de Mus, en partenariat avec l'école de Mus et l'APE, avec :
- Décoration du sapin de Noël devant la mairie,
 - Chorale des enfants de l'école et musique,
 - Des promenades à dos d'âne,
 - Crêpes, vin chaud, boissons chaudes et Food truck.
- Monsieur le Maire informe que :
- Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 20 décembre 2021.
 - Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 07 janvier 2022.
 - L'ouverture de l'agence postale est prévue le 1^{er} décembre 2021.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00.